



TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Bernhard Palme
Peter Siewert und Ekkehard Weber

Band 21, 2006

2006

HOLZHAUSEN



**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

Band 21

2006


H O L Z H A U S E N

Herausgegeben von:

Gerhard Dobesch, Bernhard Palme, Peter Siewert und Ekkehard Weber

Gemeinsam mit:

Wolfgang Hameter und Hans Taeuber

Unter Beteiligung von:

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

Redaktion:

Franziska Beutler, Sandra Hodeček, Georg Rehrenböck und Patrick Sänger

Zuschriften und Manuskripte erbeten an:

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte und Altertumskunde, Papyrologie und Epigraphik, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien.
Beiträge in deutscher, englischer, französischer, italienischer und lateinischer Sprache werden angenommen. Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden angezeigt.

Auslieferung:

Holzhausen Verlag GmbH, Holzhausenplatz 1, A-1140 Wien
maggoschitz@holzhausen.at

Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II² 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in Athen, Inv.-Nr. 8490, und P.Vindob.Barbara 8.

© 2007 by Holzhausen Verlag GmbH, Wien

Bibliografische Information Der Deutschen Bibliothek

Die Deutsche Bibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar

Eigentümer und Verleger: Holzhausen Verlag GmbH, Holzhausenplatz 1, A-1140 Wien
Herausgeber: Gerhard Dobesch, Bernhard Palme, Peter Siewert und Ekkehard Weber,
c/o Institut für Alte Geschichte und Altertumskunde, Papyrologie und Epigraphik, Universität Wien,
Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien.
e-mail: hans.taeuber@univie.ac.at oder Bernhard.Palme@univie.ac.at
Hersteller: Holzhausen Druck & Medien GmbH, Holzhausenplatz 1, A-1140 Wien
Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

ISBN 3-900518-03-3

Alle Rechte vorbehalten

I N H A L T S V E R Z E I C H N I S

Amin B e n a i s s a (Oxford): An Oxyrhynchite Sale on Delivery from the Reign of Mauricius (Tafel 1)	1
Cédric B r é l a z (Athen): L'archonte stéphanéphore et la Tyché de Lébadée (Tafel 2)	11
Alain D e l a t t r e (Brüssel): Un extrait d'un sermon de Grégoire de Nysse en copte (Tafeln 3–4)	29
Herbert H e f t n e r (Wien): Der Beginn von Sullas Proskriptionen	33
Angela K a l i n o w s k i (Saskatoon): Of Stones and Stonecutters: Reflections on the Genesis of Two Parallel Texts from Ephesos (IvE 672 and 3080) (Tafeln 5–6)	53
Bernd M. K r e i l e r (Planegg): Der Prokonsul Lentulus, der Imperator Murena und der Proquästor Lucullus	73
Thomas K r u s e (Heidelberg): Der Gaustratege im römischen Ägypten. Bemerkungen zu einem neuen Buch	83
Christa M a y e r (Wien): Die Weihinschriften zur Verleihung der ersten Kaiserneokorie an Ephesos (IvE II 232–235, 237–242; V 1498; VI 2048): Das Schriftbild (Tafeln 7–15)	117
Mischa M e i e r (Tübingen): Probleme der Thukydides-Interpretation und das Perikles-Bild des Historikers	131
Fritz M i t t h o f (Wien): Ein neues Formular für die Diokletianische Ära (Tafel 16)	169
Patrick S ä n g e r (Wien): P.Berol. 21684: Lohnquittung für Eirenarchen (Tafel 17)	173
Daniela S u m m a (Berlin): Stela sepulcralis infantium (Tafel 18)	177
Ekkehard W e b e r (Wien): Die römischen Meilensteine von Rätien und Noricum. Zum neuen Faszikel des CIL XVII	181
 Bemerkungen zu Papyri XIX (<Korr. Tyche> 527–543)	 195
 Buchbesprechungen	 205
<p>Leonhard A. B u r c k h a r d t, <i>Bürger und Soldaten. Aspekte der politischen und militärischen Rolle athenischer Bürger im Kriegswesen des 4. Jh. v. Chr.</i>, Stuttgart 1996 (P. Siewert: 205) — Antonio C a r l i n i et al., <i>Studi sulla tradizione del testo di Isocrate</i>, Florenz 2003 (B. G. Mandilaras: 206) — Boris D r e y e r, <i>Untersuchungen zur Geschichte des spätclassischen Athen (322 – ca. 230 v. Chr.)</i>, Stuttgart 1999 (P. Siewert: 210) — Werner E c k, Matthäus H e i l, <i>Senatores populi Romani. Realität und mediale Präsentation einer Führungsschicht</i>, Stuttgart 2005 (E. Weber: 211) — Johannes H a h n, <i>Gewalt und religiöser Konflikt. Studien zu den Auseinandersetzungen zwischen Christen, Heiden und Juden im Osten des Römischen Reiches (von Konstantin bis Theodosius II.)</i>, Berlin 2004 (J. Losehand: 214) — Irmaud H e i t m e i e r, <i>Das Inntal. Siedlungs- und Raumentwicklung eines Alpentaales</i></p>	

im Schnittpunkt der politischen Interessen von der römischen Okkupation bis in die Zeit Karls des Großen, Innsbruck 2005 (A. Picker: 217) — Martin J e h n e, *Die Römische Republik. Von der Gründung bis Caesar*, München 2006 (S. Hodeček: 220) — Gabrielle K r e m e r, *Die rundplastischen Skulpturen*, in: Werner J o b s t (Hrsg.), *Das Heiligtum des Jupiter Optimus Maximus auf dem Pfaffenberg/Carnuntum II*, Wien 2004 (J. Auinger: 221) — Michel M a l a i s e, *Pour une terminologie et une analyse des cultes isiaques*, Brüssel 2005 (G. Hölbl: 224) — Hans J. N i s s e n, *Geschichte Altvorderasiens*, München 1999 (P. Siewert: 227) — Paula P e r l m a n, *City and Sanctuary in Ancient Greece. The Theorodokia in the Peloponnese*, Göttingen 2000 (P. Siewert: 228) — Hans-Albert R u p p r e c h t (Hrsg.), *Symposion 2003. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Rauischholzhausen, 30. September – 3. Oktober 2003)*, Wien 2006 (Ph. Scheibelreiter: 229) — Manfred G. S c h m i d t, *Einführung in die lateinische Epigraphik*, Darmstadt 2004 (Th. Pantzer: 232) — Rainer V o l l k o m m e r (Hrsg.), Doris V o l l k o m m e r - G l ö k l e r (Red.), *Künstlerlexikon der Antike Bd. I: A–K, Bd. II: L–Z. Addendum A–K*, München 2001 und 2004 (M. Donderer: 233)

Indices	237
Gesamtregister zu den Bänden 11–20	241
Eingelange Bücher	249
Tafeln 1–18	

CÉDRIC BRÉLAZ

L'archonte stéphanéphore et la Tyché de Lébadée

Tafel 2

La base inscrite que nous publions ci-après fut découverte fortuitement en mars 1989 dans la ville de Livadia, en Béotie, l'antique Lébadée¹. C'est à Mme Angeliki Andreiomenou, alors directrice de l'Ephorie des Antiquités préhistoriques et classiques de Béotie, que nous devons la connaissance de ce monument et nous tenons à la remercier vivement de nous en avoir confié la publication².

La base inscrite

Base en marbre gris (89 × 44 [au corps] × 39 [au corps] cm), moulurée en haut et en bas sur trois faces. Largeur et profondeur de la moulure supérieure et inférieure: 56 × 52 cm. La moulure antérieure comporte diverses brisures en haut et en bas, notamment aux angles. Les deux angles supérieurs de la face postérieure sont cassés. La face postérieure n'a pas été polie. La face supérieure comporte un trou de scellement. Champ épigraphique (face antérieure): 57 × 44 cm. Hauteur des lettres: 3 cm (l. 1), 2,5 cm (l. 2–8). Interligne: 1,5 cm. Lignes de réglage.

Découverte fortuitement en mars 1989 à Livadia dans le terrain d'A. Kakodéos, derrière le 2^{ème} Lycée (anciennement 1^{er} Lycée) de la ville, en contrebas de la colline de Kolitsanorrachi³.

¹ Abréviations bibliographiques:

Bonnechere, *Trophonios*: P. Bonnechere, *Trophonios de Lébadée. Cultes et mythes d'une cité béotienne au miroir de la mentalité antique*, Leyde, Boston 2003.

Schachter, *Cults*: A. Schachter, *Cults of Boiotia*, Londres 1981–1994, 4 vol.

Schörner, *Votive*: G. Schörner, *Votive im römischen Griechenland. Untersuchungen zur spät-hellenistischen und kaiserzeitlichen Kunst- und Religionsgeschichte*, Stuttgart 2003.

Sherk, *Officials*: R. K. Sherk, *The Eponymous Officials of Greek Cities*, I: ZPE 83 (1990) 249–288; II: ZPE 84 (1990) 231–295; III: ZPE 88 (1991) 225–260; IV: ZPE 93 (1992) 223–272; V: ZPE 96 (1993) 267–295.

Turner, *Lebadeia*: L. A. Turner, *The History, Monuments and Topography of Ancient Lebadeia in Boeotia*, thèse University of Pennsylvania 1994 (UMI, Ann Arbor).

van Bremen, *Participation*: R. van Bremen, *The Limits of Participation. Women and civic life in the Greek East in the Hellenistic and Roman periods*, Amsterdam 1996.

² Notre reconnaissance va également à Pierre Ducrey (Lausanne) pour avoir attiré notre attention sur cette inscription, à Vassilios Aravantinos, directeur de la 9^{ème} Ephorie des Antiquités préhistoriques et classiques de Béotie, pour son soutien, ainsi qu'à Denis Knoepfler (Neuchâtel / Collège de France) et Dominique Mulliez (École française d'Athènes) pour nous avoir fait part de leurs remarques et suggestions.

³ Les informations concernant la découverte de la pierre nous ont été transmises par Mme A. Andreiomenou.

Conservée dans le hall du Centre culturel (Πνευματικό Κέντρο) de la ville, récemment transformé en bâtiment universitaire (état septembre 2005). Taf. 2.

1	Τύχην τῆς Λεβαδέ-
2	ων πόλεως ὁ στεφα-
3	νηφόρος ἄρχων Σω-
4	σικλῆς Σωσικλέους
5	καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Παρα-
6	μόνα Παραμόνου ἐκ
7	τῶν ιδίων εἰδρύσαν-
8	το. <i>vac.</i>

«(Cette statue de) la Tyché de la cité des Lébadéens, l'archonte stéphanéphore Sôsiklès, fils de Sôsiklès, et son épouse Paramona, fille de Paramonos, l'ont érigée à leurs frais.»

Les huit lignes de l'inscription ont été massées dans la moitié supérieure du champ épigraphique sans que le lapicide ait cherché à remplir celui-ci de manière équilibrée. Cette observation découle du fait que les mots sont le plus souvent coupés par des sauts de ligne (l. 1–2, 2–3, 3–4, 5–6, 7–8)⁴ et que les deux lettres finales du mot εἰδρύσαντο (l. 7–8), terminant l'inscription, sont isolées au début de la dernière ligne. De même, les lignes de réglage que le lapicide a pris de soin de tracer se poursuivent au-delà de la huitième et dernière ligne, ce qui donne à penser que la disposition du texte dans le champ épigraphique n'avait guère été étudiée à l'avance.

L'inscription est, pour le reste, de bonne facture et les lettres sont gravées de manière relativement régulière, quoique le diamètre des lettres arrondies ne soit pas parfaitement constant et même si on relève de minimes divergences dans la façon dont une même lettre est tracée d'un mot à l'autre. La forme des lettres est soignée et raffinée: les traits rectilignes sont terminés par des *apices* nettement marqués. La barre médiane de l'*alpha* est brisée et croisée, les jambages du *pi* sont symétriques et les branches supérieure et inférieure du *sigma* sont parallèles⁵. On note cependant un trait parasite gravé horizontalement au-dessus du premier *iota* du mot ΙΔΙΩΝ (l. 7), dont on peut rendre compte de la manière suivante: le lapicide avait, à cet endroit, tracé une première ligne de réglage trop proche de la ligne précédente (interligne: 0,9 cm), encore visible aujourd'hui sur la pierre; une nouvelle ligne de réglage a ensuite été dessinée plus bas, respectant l'interligne moyen de 1,5 cm. Il s'ensuit que le lapicide a probablement été induit en erreur par sa propre correction et qu'il a commencé à graver la quatrième lettre de la l. 7 sur la ligne de réglage qu'il fallait omettre.

⁴ Les coupures syllabiques sont néanmoins respectées.

⁵ On remarque, de plus, les particularités suivantes: le trait horizontal du *hêta* est détaché des traits verticaux; la boucle du *rhô* n'est pas fermée; un *apex* est tracé à l'intersection des traits obliques du *sigma*; les lettres de forme triangulaire, telles que *alpha*, *delta* et *lambda*, présentent des traits qui ont tendance à être courbes (en particulier à la l. 1); enfin, le *phi* est dessiné comme un long trait vertical de chaque côté duquel sont tracés deux demi-cercles séparés.

Les caractéristiques énumérées ci-dessus suggèrent une datation de l'inscription au cours de l'époque impériale. Le raffinement dans la forme des lettres invite pourtant à retenir une date relativement haute⁶. C'est pourquoi nous sommes enclin à placer la datation de la base inscrite dans le courant du I^{er} s. ap. J.-C., au plus tôt à l'époque augustéenne⁷.

L'identité des dédicants⁸

Sôsiklès et son épouse Paramona, les dédicants, présentent la particularité de porter tous deux le même nom que leur père. Sôsiklès et son père sont des homonymes. Quant à Paramona, elle porte l'équivalent féminin du nom de son père: Paramonos.

Sôsiklès (Σωσικλήης: «celui qui maintient sa réputation») est un nom bien répandu⁹. On en connaît vingt-deux attestations en Béotie entre l'époque hellénistique et l'époque impériale¹⁰. C'est notamment le nom d'un ami de Plutarque originaire de Coronée¹¹. À Lébadée même, deux personnages ayant vécu au cours du I^{er} s. ap. J.-C. portent ce nom: l'un et l'autre apparaissent dans la liste des souscripteurs pour la restauration de l'enclos sacré de Trophonios¹². Le premier est mentionné comme étant le père de l'un des donateurs, qui reste anonyme du fait de l'état lacunaire de l'inscription (l. 6-7): [- - -] | Σωσικλέους νεώτερος δραχμὰς κε'. L'autre est un donateur ayant acquis la citoyenneté romaine et portant le nom de Sôsiklès comme *cognomen*; il apporte manifestement sa contribution en son nom propre et en celui de son fils (l. 14): Δικίννιος Σωσικλήης σὺν τῷ [υἱῷ δραχμὰς ιε']. Dans le premier extrait cité, le souscripteur anonyme est dit νεώτερος, «junior». Or cette indication

⁶ À titre de comparaison à Lébadée même, un *oméga* carré apparaît dans deux inscriptions officielles honorant les empereurs Trajan et Hadrien (J. Jannoray, *Nouvelles inscriptions de Lébadée*, BCH 64-65 [1940-1941] 55-58, fig. 6-7). On relève, dans des inscriptions du III^{ème} s., des lettres lunaires dépourvues d'ornements et d'*apices* (IG VII 3106; P. Roesch, *Études béotiennes*, Paris 1982, 182-183, n° 29, pl. XIII, 2) ainsi que des lettres de forme carrée (IG VII 3100). Ces observations paléographiques ne peuvent cependant servir d'indices chronologiques déterminants, car des *sigma* lunaires se rencontrent, par exemple, dans une inscription honorant Drusus le Jeune (IG VII 3103 [SEG 31 (1981) 408]).

⁷ La forme des lettres triangulaires de notre inscription est comparable à celle des lettres correspondantes dans la dédicace lébadéenne d'une statue de Cybèle (Jannoray, *loc. cit.* [voir ci-dessus n. 6], 45-48, fig. 2-4), qui ne présente cependant pas d'*apices*. Ce rapprochement est pertinent pour autant que la datation de cette inscription au I^{er} s. av. J.-C., qui a récemment été proposée au lieu du II^{ème} s. ap. J.-C. (voir ci-dessus n. 96), s'avère correcte.

⁸ L'étude onomastique s'appuie sur le dépouillement effectué dans P. M. Fraser, E. Matthews (éd.), *A Lexicon of Greek Personal Names*, Oxford 1987-2005, 5 vol. (abrégé ci-après en LGPN).

⁹ 27 attestations sont recensées pour l'Attique dans LGPN II. Le total des attestations relevées dans le LGPN s'élève à 122.

¹⁰ LGPN III.B, s. v., 393. Σωσικλείς n'est qu'une variante dialectale du même nom.

¹¹ B. Puech, *Prosopographie des amis de Plutarque*, ANRW II 33.6 (1992), 4883.

¹² IG VII 3077 (cf. L. Migeotte, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec 1992, 84-86, n° 30). On note également à Lébadée l'équivalent féminin Σωσικλεία (Jannoray, *loc. cit.* [voir ci-dessus n. 6], 45-48: prêtresse de Cybèle, voir ci-dessus n. 7).

sert généralement à préciser qu'un personnage est le deuxième du même nom dans la famille et permet de distinguer celui-ci de son père homonyme¹³. Dans le cas présent, on en déduit que le donateur s'appelait lui-même Sôsiklès, tout comme son père, ce qui nous pousse à restituer ce nom à la fin de la l. 6: [Σωσικλής] | Σωσικλέους νεώτερος δραχμῶς κε'. Ce Sôsiklès «junior», fils de Sôsiklès, serait-il le dédicant de notre base?

Comme nous l'avons suggéré plus haut, la base érigée par Sôsiklès et son épouse Paramona peut être datée du courant du I^{er} s. ap. J.-C. d'après la forme des lettres de l'inscription. La liste des souscripteurs du sanctuaire de Trophonios, quant à elle, est communément datée de la seconde moitié du I^{er} s. ou, à la rigueur, du début du II^{ème} s. ap. J.-C. sur la foi d'arguments d'ordre onomastique: quelques souscripteurs portent en effet un nom romain comme gentilice ou comme nom personnel et sont donc — pour certains du moins — citoyens romains; mais comme aucun gentilice impérial n'apparaît dans la liste, une date relativement précoce, au début de l'époque impériale, est retenue¹⁴. Du moment que les deux inscriptions dont il est question ne peuvent être datées avec davantage de précision, une identification du Sôsiklès de la souscription avec le Sôsiklès de notre base, chacun mentionnant le nom de Sôsiklès comme son patronyme, est théoriquement possible. Nous retiendrons ce rapprochement prosopographique comme vraisemblable, sans toutefois le considérer comme certain. Si cette identification n'était pas correcte, nous pourrions du moins envisager un lien de parenté plus éloigné entre les deux Sôsiklès: les Sôsiklès (le père et le fils) apparaissant dans la souscription pourraient être des descendants du Sôsiklès et de son père mentionnés dans notre dédicace.

À l'inverse de Sôsiklès, le nom Paramona (Παραμόνα, avec sa variante ionienne Παραμόνη: «celle qui est constante, qui persévère») est moins répandu¹⁵. Quoique très rare en Attique¹⁶, il est connu par dix-sept attestations à Érétrie¹⁷, où plusieurs femmes s'appelant Paramonè portent en outre le nom de Paramonos comme patronyme, à l'instar de Paramona dans l'inscription de Lébadée. Pour ce qui est de la Béotie, le nom Paramona y est assez bien diffusé depuis l'époque hellénistique¹⁸ et on relève même une Paramona à Lébadée au II^{ème} s. av. J.-C. (IG VII 3158). L'équivalent masculin de Paramona, qui sert de patronyme à l'épouse de Sôsiklès dans notre inscription, est en revanche très courant. Vraisemblablement originaire d'Eubée, il est

¹³ LSJ, Suppl. (1996), s. v. I b, νεώτερος 217. Cf. OGIS 527 (Hiéropolis), l. 2: [Ἐπὶ στρατηγῶν Θεοφίλου τοῦ β' νεώτερου ...: comme cela est précisé de surcroît par le signe β', Théophilos est le deuxième du nom. Pour cette notation, cf. Chr. Kokkinia, *Zur Abkürzung der Homonymität in griechischen Inschriften*, ZPE 111 (1996) 133–134.

¹⁴ C'est la date proposée par W. Dittenberger dans IG VII 3077, suivi par L. Migeotte (voir ci-dessus n. 12). La pierre est considérée comme perdue.

¹⁵ Le total des attestations relevées dans le LGPN s'élève à 94, dont près de 25 en Macédoine.

¹⁶ Sept attestations sont recensées dans LGPN II.

¹⁷ LGPN I, s. v., 360.

¹⁸ Près de 30 attestations sont recensées dans LGPN III.B pour la Béotie.

très fréquent à Chalcis et à Érétrie, ainsi qu'en Béotie et surtout à Thespies¹⁹. On relève trois attestations à Lébadée. Outre un témoignage remontant à l'époque hellénistique (IG VII 3150a), deux autres Paramonos sont à signaler dans la souscription pour la réparation de l'enceinte du sanctuaire de Trophonios que nous avons déjà citée ci-dessus (IG VII 3077): on note un Paramonos père d'Aphrodisios (l. 11: Ἀφροδείσιος Παρα[μόνου]), ainsi qu'un Paramonos père de Maikénas (du gentile romain *Maecenas*) (l. 21: Μαϊκήνας Παρα[μόνου]²⁰). Si le rapprochement prosopographique que nous avons proposé plus haut s'avère exact et si la datation de la liste de souscripteurs et de notre nouvelle base est approximativement contemporaine, il se peut qu'un des Paramonos mentionnés dans la souscription soit à identifier avec le père de Paramona ou, au moins, avec l'un de ses parents.

La dédicace que nous présentons a été effectuée conjointement par Sôsiklès et Paramona. De semblables dédicaces, dues à des couples, se multiplient à l'époque hellénistique et impériale; on en connaît plusieurs exemples en Béotie²¹. Le fait d'associer son épouse à une dédicace de la part d'un mari, notamment lorsque celui-ci exerce une charge publique, a pour but de mettre en évidence une alliance familiale et de promouvoir des valeurs domestiques²². Il arrive même que certaines dédicaces soient l'œuvre d'un mari et de son épouse, alors que les deux partenaires s'acquittent en même temps d'une charge publique jumelle (telle qu'une prêtrise ou l'éponymie)²³.

Hormis Sôsiklès et Paramona, on connaît un autre couple de Lébadéens ayant offert une dédicace aux dieux au cours de l'époque impériale²⁴: il s'agit, au III^{ème} s. ap. J.-C., d'Aurelios Parmenôn et de son épouse Aurelia Isidotè, qui ont consacré ensemble un autel à une forme plurielle d'Artémis (*Artemides Praiae*) en remerciement d'un bienfait²⁵. Le mari n'exerçait cependant pas de fonction publique lors de la dédicace. Un certain Ménandros, fils de Chrésimos, en revanche, a adressé au début de l'époque impériale une double dédicace à Zeus Basileus et Héra Basilis à l'occasion de sa prêtrise

¹⁹ Le total des attestations relevées dans le LGPN s'élève à 727, dont près de 150 pour les seules cités de Chalcis et Érétrie et environ le même nombre pour la Béotie (une soixantaine d'attestations rien qu'à Thespies); près de 190 occurrences en Macédoine. Cf. A. Morpurgo-Davies, *Après Michel Lejeune. L'anthroponymie et l'histoire de la langue grecque*, CRAI 2001, 169–170.

²⁰ Cette restitution est donnée dans LGPN III.B, s. v., 333. On observera que, dans les deux cas relevés, la lecture du nom Paramonos repose sur une restitution.

²¹ Cf. Schörner, *Votive*, Kat. 905, 936, 962, 983, 1001, 1007.

²² Ce peut être le cas lorsque le mari est archonte éponyme, comme précisément Sôsiklès dans notre inscription (voir *infra*).

²³ On connaît ainsi à Syros et Ténos des inscriptions mentionnant côte-à-côte un archonte et respectivement une ἀρχεῖνη et une ἀρχίς (cf. Sherk, *Officials*, II 50; II 53). Ces femmes, qui peuvent être les épouses de l'archonte éponyme, semblent revêtir une charge publique allant de pair avec l'archontat pour les hommes. Sur cette pratique consistant à allier mari et femme dans une inscription, éventuellement lorsque les deux exercent une charge publique, et sur sa signification sociale, cf. van Bremen, *Participation*, 114–190.

²⁴ Les dédicaces épigraphiques de Lébadée ont été réunies par Schörner, *Votive*, 465–468, Kat. 919–930.

²⁵ IG VII 3101: Ἀγαθῆ Τύχῃ | Αὐρ(ήλιος) Παρμένων καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Αὐρ(η-λία) Εἰσιδότῃ | Ἀρτέμισιν Πρα[ε]ίας χαριστήριον.

de Zeus Basileus²⁶. Bien que son épouse, Parésia, fille d'Onasimbrôtos, ait été simultanément prêtresse (d'Héra Basilis vraisemblablement), celle-ci n'a pas été directement associée à la dédicace, son mari se bornant à mentionner la charge qu'elle exerçait alors²⁷. Dans le cas de Paramona et de son époux, seul Sôsiklès revêtait, au moment de la dédicace, une fonction officielle. Toutefois, l'expression ἐκ τῶν ἰδίων et surtout le verbe εἰδρύσαντο, au pluriel, impliquent que les deux membres du couple ont contribué aux frais nécessaires à l'érection de la statue et de la base inscrite qui l'accompagnait, probablement en faisant appel chacun d'eux à leur fortune personnelle²⁸.

L'objet de la dédicace

L'objet de la dédicace, qui reposait à l'origine sur la base inscrite que nous publions, n'a pas été conservé. Son identification nous est néanmoins révélée par le texte de l'inscription: il s'agissait d'une statue de la «Tyché de la cité des Lébadéens» (Τύχη τῆς Λεβαδέων πόλεως)²⁹. La statue, en bronze ou en marbre, devait être placée sur un couronnement qui ne nous est pas parvenu et qui était fixé à la base inscrite par un scellement, dont le trou — de forme rectangulaire — est encore visible sur la face supérieure³⁰.

²⁶ IG VII 3096–3097 (cf. SEG 42 [1992] 413). La double inscription est datée du II^{ème}–I^{er} s. av. J.-C. par Bonnechere, *Trophonios*, 308, n. 52, mais le I^{er} s. ap. J.-C. est considéré comme probable dans LGPN III.B, s. v. Μένανδρος, 276.

²⁷ Voir le texte de IG VII 3097: Ἦρα Βασιλίδι | καὶ τῇ πόλει Λεβαδέων | Μένανδρος Χρησίμου | ἱερητεύσας πενταετηρίδα | ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν | ἱερητεούσης τῆς γυναικὸς | αὐτοῦ Παρησίας τῆς Ὀνασιμβρότου. Cf. Schachter, *Cults*, 1, 240; 3, 114–115.

²⁸ Cf. IG VII 2233 (Thisbé): dédicace d'un bâtiment et d'une statue par un couple et ses enfants: ἐκ τῶν ἰδίων ἐποί[ησαν] (l. 6). Sur la séparation des biens et des fortunes chez les couples mariés et pour des cas comparables de dépenses communes entre mari et femme dans le monde grec aux époques hellénistique et impériale, cf. van Bremen, *Participation*, 273–296.

²⁹ L'ethnique Λεβαδεῖς est usuel sous cette forme depuis la fin de l'époque hellénistique et durant l'époque impériale, face à Λεβαδειαῖοι ou Λεβαδειῆοι aux périodes antérieures (IG VII 3055 [SEG 44 (1994) 414]; 3068; 3086; 3087; SEG 23 [1968] 297); cf. M. H. Hansen, Th. H. Nielsen (éd.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford 2004, 445–446, n° 211. Pour la titulature officielle de la cité à l'époque impériale, ἡ πόλις (ἡ) Λεβαδέων, cf. IG VII 1675 (en l'honneur d'Hadrien); 3096–3097 (voir ci-dessous n. 47); Jannoray, *loc. cit.* (voir ci-dessus n. 6), 55–58 (pour Trajan et Hadrien). Depuis le milieu du III^{ème} s., celle-ci devient ἡ ἱερὰ Λεβαδέων πόλις: cf. IG VII 3104 (pour Otacilia Severa, épouse de Philippe l'Arabe); 3105 (pour le César Salonin); SEG 23 (1968) 296 (pour Constance Chlore). Les sources, notamment épigraphiques, relatives à la cité de Lébadée ont été réunies par Turner, *Lebadeta*.

³⁰ La base inscrite servait en l'occurrence de pilier au monument complet. Comme le couronnement n'a pas été découvert, il n'est pas possible de déterminer, d'après la forme que la partie inférieure de la statue y aurait imprimée, le matériau dans lequel cette dernière était sculptée. Sur l'assemblage formé par un pilier et un couronnement et sur les statues, en marbre ou en bronze, qui y étaient érigées, cf. C. Brélaz, S. G. Schmid, *Une nouvelle dédicace à la triade artémisiaque provenant d'Érétrie*, RA 2004, en particulier 245–253.

Tyché, la personnification de la fortune³¹, est une divinité honorée en Béotie³². Selon le témoignage de Pausanias, un sanctuaire lui était consacré à Thèbes ainsi qu'à Thespies³³. À Lébadée, Agathé Tyché, la Bonne Fortune, dispose d'une chapelle (οἶκημα) conjointement avec Agathos Daimôn au sein du sanctuaire oraculaire de Trophonios³⁴. Comme cela est habituel dans d'autres cités grecques, et en particulier à Athènes depuis le IV^{ème} s. av. J.-C.³⁵, la Bonne Fortune est invoquée à Lébadée en ouverture des documents officiels³⁶. Elle y fait aussi l'objet de consécration de la part de particuliers³⁷. La statue qui retient notre attention n'était cependant pas dédiée à Agathé Tyché, qui — à Lébadée — possède des propriétés magiques et astrologiques dans le cadre des mystères de Trophonios³⁸, mais à une autre forme, spécifique, de la Fortune: la Tyché de la cité (Τύχη τῆς πόλεως), qu'on vénérât comme la personnification du destin particulier d'une ville et qui était considérée comme la garante de la prospérité de celle-ci, à l'instar d'une divinité poliade³⁹.

La représentation la plus caractéristique de la Tyché civique est celle d'une personnification féminine drapée et voilée, coiffée d'une couronne murale, assise sur un rocher au pied duquel nage un dieu-fleuve; elle peut être parée de divers attributs facultatifs, tels qu'une palme de victoire, une corne d'abondance remplie d'épis ou un gouvernail symbolisant la conduite du destin⁴⁰. Ce type iconographique, qui connaît de nombreuses variantes et qui apparaît très fréquemment à l'époque hellénistique et impériale sur des monnaies émises par des cités grecques d'Asie Mineure (spécialement de Cilicie) et surtout du Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Mésopotamie, Arabie), remonte

³¹ M. P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion*, II, Munich 1961, 200–210; H. A. Shapiro, *Personifications in Greek Art*, Zurich 1993, 227–228. Sur le phénomène de la personnification dans les mentalités religieuses et l'iconographie grecques, cf. Chr. Aellen, *A la recherche de l'ordre cosmique* I, Zurich 1994, 12–21.

³² Schachter, *Cults* 3, 90–91.

³³ Paus. 9,16,1–2; 26,8.

³⁴ Paus. 9,39,5.13.

³⁵ S. V. Tracy, *IG II² 1195 and Agathe Tyche in Attica*, *Hesperia* 63 (1994) 241–244.

³⁶ IG VII 3077 (souscription: voir *supra*); 3082–3083 (cf. L. Darmezil, *Les affranchissements par consécration en Béotie et dans le monde grec hellénistique*, Nancy 1999, 28–30, n^{os} 12–13).

³⁷ IG VII 3100–3101 (dédicaces à Artémis consacrées à la Bonne Fortune); SEG 32 (1982) 475 (statue de Dionysos consacrée à la Bonne Fortune).

³⁸ Bonnechere, *Trophonios*, 206–208, 233–235.

³⁹ Paus. 4,30,3–6. Le culte de la Tyché civique, qui se diffuse durant la période hellénistique, est très répandu dans les provinces hellénophones à l'époque impériale: cf. G. Sfameni Gasparro, *Daimôn and Tychê in the Hellenistic Religious Experience*, in: P. Bilde et alii (éd.), *Conventional Values of the Hellenistic Greeks*, Aarhus 1997, 82–91; Schörner, *Votive*, 178–179. La désignation de la Tyché civique varie selon les inscriptions: on trouve l'appellation Τύχη τῆς πόλεως; le nom de Tyché suivi d'un ethnique au génitif; le nom de Tyché suivi du nom de la ville au génitif (dans ce dernier cas, la Tyché est sans doute considérée comme la Fortune liée à l'allégorie d'une cité). Pour des prêtres de la Tyché civique, cf. Syll.³ 856 (Athènes); OGIS 585 (Paphos); AE 2001, 1942 (Anémourion); I. Selge 15, 17, 20.

⁴⁰ Pour une analyse typologique et iconographique de cette représentation, cf. P. Pröttung, *Darstellungen der hellenistischen Stadttyche*, Münster 1995.

à un modèle célèbre dans l'Antiquité: la statue en bronze de la Tyché d'Antioche de Syrie due au sculpteur Eutychidès de Sicyone, élève de Lysippe, et réalisée peu après la fondation de la ville par Séleucos I^{er} en 300 av. J.-C.⁴¹.

Cet archétype de la Tyché d'Antioche assise sur un rocher est diffusé essentiellement autour du bassin oriental de la Méditerranée, dans les régions autrefois sous influence séleucide, et n'a guère essaimé en Grèce propre⁴². C'est pourquoi nous estimons plus probable, dans le cas de la Tyché de la cité de Lébadée, que la statue ait été représentée sous la forme d'une personnification féminine debout, dotée d'une corne d'abondance. Cette figuration de la Tyché civique debout, courante à l'époque impériale, découle de la représentation de l'allégorie universelle de la Fortune (Tyché), qui apparaît ordinairement sous les traits d'une femme debout drapée, pourvue d'une corne d'abondance et parfois coiffée d'un polos⁴³. La présence d'une couronne murale, que l'on perçoit souvent comme l'élément distinctif d'une Tyché civique (du moment que celle-ci veille à la sauvegarde de la cité), n'est pas indispensable⁴⁴. Néanmoins, la statue de la Tyché de Lébadée devait certainement en être ornée elle aussi, au vu de la généralisation à l'époque impériale de la figuration de l'allégorie romaine de Fortuna/Tutela, qui est ceinte précisément d'une couronne murale, et de l'influence qu'a exercée ce type sur les représentations contemporaines de la Tyché civique en pays grec⁴⁵.

Nous ferons remarquer, enfin, que cette iconographie de la Tyché civique debout coiffée d'une couronne murale se confond fréquemment avec l'allégorie de la cité elle-

⁴¹ J. Ch. Balty, LIMC I 1 (1981), s. v. Antiocheia, 840–851. Pour la genèse de cet archétype, dont l'origine serait la personnification de la cité d'Antioche, cf. M. Meyer, „Neue“ Bilder. Zur Verwendung und zum Verständnis von bildlichen Darstellungen in der Levante, in: B. Funck (éd.), *Hellenismus*, Tübingen 1996, 243–254.

⁴² Pour la Tyché civique dans le Proche-Orient sémitique, cf. T. Kaizer, *De Dea Syria et aliis diis deabusque* (Part 2), OLP 29 (1998) 46–62. Pour la Tyché de villages du Hauran et en Arabie, cf. M. Sartre, *William John Bankes. Travaux en Syrie d'un voyageur oublié*, Syria 73 (1996) 85.

⁴³ La personnification de la fortune est figurée dès le V^{ème} s. av. J.-C. Ses attributs se multiplient et se diversifient à mesure que la représentation devient plus fréquente, au cours de l'époque hellénistique. Plusieurs artistes célèbres lui avaient consacré des représentations: on a connaissance notamment d'une statue de Praxitèle et d'une peinture d'Apelle (L. Villard, LIMC VIII 1 [1997], s. v. Tyche, 115–125).

⁴⁴ La preuve peut en être fournie par un relief du II^{ème} s. ap. J.-C. sculpté dans le théâtre de Myra en Lycie, où l'identification d'une Tyché civique est assurée par l'inscription propitiatoire qui l'accompagne (Τύχη πόλεως αἰεὶ νεῖκα *vel* νεικῶ εὐτυχῶς), alors que la divinité est figurée sous les traits d'une femme drapée debout, tenant une corne d'abondance et un gouvernail et visiblement coiffée d'un polos, et non d'une couronne murale: C. Billod Lochman, LIMC VI 1 (1992), s. v. Myra, 690, n° 1. Il semble que la Tyché de Pergé puisse également être représentée coiffée d'un polos plutôt que d'une couronne murale: S. Şahin, I. Perge, II, 15–16 et pl. II. De même, l'Ἀγαθὴ Τύχη Μήλου (IG XII 3, 1098) est représentée uniquement diadémée sur un relief de Mélos: K. Clinton, LIMC VII 1 (1994), s. v. Ploutos, 418–419, n° 22.

⁴⁵ Cette représentation de la Fortuna romaine dérive elle-même du modèle de la Tyché hellénistique: cf. F. Rausa, LIMC VIII 1 (1997), s. v. Tyche/Fortuna, 125–141; B. Lichocka, *L'iconographie de Fortuna dans l'Empire romain*, Varsovie 1997.

même, la Tyché civique et la divinité de la cité ne faisant alors qu'une⁴⁶. Cela peut avoir également été le cas à Lébadée, du moment que la cité paraît y avoir été envisagée comme une personnification à l'époque impériale⁴⁷.

Cette identification de la Fortune à la Tyché civique locale, assimilée à son tour à la personnification de la cité, semble d'ailleurs avoir eu cours dans plusieurs autres cités béotiennes sous le Principat: à Thèbes d'abord, où Pausanias indique l'existence d'une statue de Tyché exécutée au IV^{ème} s. av. J.-C., que l'on interprète généralement comme la personnification de la cité sous les traits de la Fortune. C'était en effet, aux dires de Pausanias, une femme tenant dans ses bras l'enfant Ploutos⁴⁸, sans doute coiffée d'une couronne murale, si l'on admet que le buste d'une femme ornée de la sorte, apparaissant sur des monnaies thébaines sous le règne de Galba, représente la statue mentionnée par Pausanias⁴⁹. De même, des émissions monétaires de la cité de Thespies, sous le règne de Domitien, comportent au revers une allégorie féminine debout tenant une corne d'abondance et peut-être une patère, accompagnée parfois d'un enfant⁵⁰: dans ce cas aussi, on peut y reconnaître Tyché — suivie le cas échéant de Ploutos —, qui était honorée d'une statue à Thespies selon Pausanias⁵¹; mais l'assimilation de cette Tyché avec la personnification de la cité n'est ici pas certaine. Enfin, toujours à l'époque flavienne, mais à Tanagra cette fois, une prêtresse offre aux dieux et à la cité une statue — non conservée — de Flavia Domitilla, la femme de Vespasien, honorée en tant que Tyché: le fait que la statue soit consacrée non seulement aux dieux, mais aussi à la cité implique peut-être qu'à Tanagra également, Tyché ait été perçue comme la protectrice de la ville, bien qu'elle ne soit pas formellement nommée «Τύχη τῆς πόλεως» dans l'inscription⁵². Du moins la Tyché civique y

⁴⁶ Plusieurs représentations iconographiques et documents épigraphiques le montrent pour le cas de Pergé, par exemple: cf. S. Şahin, I. Perge, II, 14–16, *sub* n° 292. Cf. W. Deonna, *Histoire d'un emblème: la couronne murale des villes et pays personnifiés*, Genava 18 (1940) 119–236; E. Christof, *Das Glück der Stadt. Die Tyche von Antiochia und andere Stadttychen*, Francfort 2001.

⁴⁷ Cette interprétation nous est suggérée par IG VII 3096–3097, une double dédicace à Zeus Basileus et Héra Basilis datant du début de l'époque impériale dans laquelle la cité de Lébadée est associée aux divinités parèdres comme bénéficiaire de l'offrande (τῆ πόλει Λεβαδέων; voir ci-dessus n. 26). Aucun témoignage d'une représentation figurée de l'allégorie de la cité de Lébadée ne nous est cependant connu. Sur la personnification d'une cité comme bénéficiaire de dédicaces, cf. Schörner, *Votive*, 179–181. A Lébadée même, voir aussi IG VII 3099.

⁴⁸ Paus. 9,16,1–2.

⁴⁹ RPC I, 1331, 1335. Plusieurs vases d'époque classique et hellénistique figurent Thèbe (l'allégorie de la cité de Thèbes) paré de cet attribut: cf. Chr. Vlassopoulou, LIMC VII 1 (1994), s. v. Thebe, 914–916. Comparer les têtes féminines en marbre parées d'une couronne murale trouvées à Corinthe: cf. M. C. Sturgeon, in: Ch. K. Williams II, N. Bookidis (éd.), *Corinth, the Centenary 1896–1996*, 2003, 352–353, 356–357.

⁵⁰ RPC II, 267–273.

⁵¹ Paus. 9,26,8. Pour l'identification de Tyché sur ces monnaies, cf. L. Villard, LIMC VIII 1 (1997), s. v. Tyche, 119, n° 25.

⁵² IG VII 572: Ἡ ἱέρεια Ἀλεξὼ Ἡρακλᾶ Φλ(αβίαν) Δομίτιλλαν Τύχην τοῖς θεοῖς καὶ τῆ πόλει. Sur cette inscription, cf. P. Veyne, *Les honneurs posthumes de Flavia Domitilla et les dédicaces grecques et latines*, Latomus 21 (1962) 51–67. Pour d'autres

faisait-elle certainement l'objet d'un culte, comme le montre une monnaie d'époque impériale frappée par Tanagra et portant, au droit, la tête d'une femme coiffée d'une couronne murale⁵³.

Le titre d'archonte stéphanéphore

L'adjectif «stéphanéphore» (στεφανηφόρος) se dit d'une personne qui a reçu l'honneur de porter une couronne⁵⁴. La concession de ce privilège, que ce soit à un athlète comme récompense, à un notable en remerciement de quelque bienfait, à un magistrat ou un prêtre dans l'exercice de ses fonctions ou à l'ensemble des citoyens à l'occasion d'une fête⁵⁵, est appelée «stéphanéphorie» (στεφανηφορία)⁵⁶. Dans un contexte institutionnel, le nom de stéphanéphore est fréquemment donné, dans les cités grecques, au magistrat éponyme, qui se distingue précisément par la couronne qu'il est autorisé à porter durant l'exercice de ses fonctions, qui comportent notamment des actes cultuels⁵⁷. Ainsi, «stéphanéphore» est le titre réservé au magistrat éponyme de nombreuses cités de l'Égée et d'Asie Mineure, au nombre desquelles on peut mentionner Chios, Aphrodisias, Héraclée du Latmos, Iasos, Magnésie du Méandre, Milet, Mylasa, Priène, Smyrne et Stratonicée, pour ne retenir que les cités les plus fameuses et pour lesquelles les attestations épigraphiques sont les plus abondantes⁵⁸.

À Lébadée, en revanche, le magistrat éponyme est l'archonte, comme dans le reste des cités béotiennes, ainsi que dans le *koinon* béotien lors de ses périodes d'existence

statues de Tyché consacrées «à la cité» ou «à la patrie», cf. IGR IV 870 (L. Robert, in: J. des Gagniers *et alii*, *Laodicée du Lycos. Le nymphée, Campagnes 1961–1963*, Québec, Paris 1969, 277–278; Colosses); IG X 2, 2/1, 336 (Stuberra).

⁵³ RPC I, 1325 (cf. F. Imhoof-Blumer, NZ 9 [1877] 29, n° 105).

⁵⁴ Sur la symbolique et l'honneur de la couronne, cf. M. Blech, *Studien zum Kranz bei den Griechen*, Berlin, New York 1982.

⁵⁵ Voir, à titre d'exemple, SEG 39 (1989) 759 (Rhodes, I^{er} s. av. J.-C.: privilège de la στεφαναφορία ἐν ταῖς παναγύρῃσι octroyé à un notable par les Lindiens). Pour les couronnes distribuées aux citoyens et aux magistrats lors de fêtes, cf. Syll.³ 323 (Érétrie, vers 308 av. J.-C., lors des *Dionysia*): στεφανηφορεῖν Ἐρετριεῖς πάντας; SEG 41 (1991) 988 (Clazomènes, vers 267–262 av. J.-C., lors d'un sacrifice du *koinon* ionien en l'honneur d'Antiochos I^{er}), l. 34–35: στεφανηφορῆσαι τοὺς τε συνέδρο[υς] καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς ἐν τῇ πόλει πάντας. Pour des prêtres du culte impérial surnommés «stéphanéphores», cf. I. Lampsakos 11; SEG 41 (1991) 1112. Cf. Aeschin. 1,19: στεφανηφόρος ἢ ἀρχή (à propos de l'archontat à Athènes); Ath. 12,533e; Philostr. VS 2,26,613.

⁵⁶ Ch. Daremberg, Edm. Saglio (éd.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, IV 2 (1918), s. v. stephanephoria, 1508–1509 (V. Chapot); H. E. Stier, RE III A.2 (1929), s. v. Stephanephoria, col. 2343–2347; LSJ, s. v. στεφανηφορέω et suiv., 1641–1642.

⁵⁷ Blech, *loc. cit.* (voir ci-dessus n. 54), 309. Cf. SEG 47 (1997) 1565 (Iasos): στεφαναφορία, à comprendre comme l'action consistant à couronner les citoyens ou l'exercice de la charge de stéphanéphore? Pour la représentation de «stéphanéphores» dans la statuaire, cf. J. Rumscheid, *Kranz und Krone. Zu Insignien, Siegespreisen und Ehrenzeichen der römischen Kaiserzeit*, Tübingen 2000, 13–16, 33–34, 109, 145 n° 67 (avec pl. 31, 4).

⁵⁸ Cf. Sherk, *Officials*, II 29; III 68; III 77; III 111; III 120; IV 131; IV 136; IV 137; IV 155; IV 171; IV 173.

(les documents officiels sont alors datés par un double éponyme, l'archonte fédéral et l'archonte local)⁵⁹. La fonction d'éponyme que revêt l'archonte à Lébadée est même explicitement soulignée par l'un d'entre eux, à la fin du II^{ème} s. ou au début du III^{ème} s. ap. J.-C., dans l'inscription honorifique accompagnant la statue de l'un de ses ancêtres, qu'il restaure (IG VII 3106)⁶⁰: ὁ ἐπώνυμος ἄρχων καὶ ἀγωνοθέτης τῶν Σεβαστῶν Αὐρήλιος [Φιλ]οκράτης Ῥοδοκλ[έα τ]ὸν πρόπαππον [έπε]σκεύασεν. Comment interpréter alors le qualificatif «stéphanéphore» prêté à l'archonte Sôsiklès dans notre inscription?

Comme le montre la situation en vigueur dans plusieurs cités d'Asie Mineure, l'appellation de stéphanéphore comme marque de l'éponymie n'est pas le titre originel de ces magistrats. On peut, en effet, prouver, dans certaines cités, que l'appellation de stéphanéphore est venue s'ajouter après coup au titre régulier et ordinaire du magistrat éponyme et que ce n'est que par la suite qu'elle l'a supplanté. Ainsi, à Milet depuis le VI^{ème} s. av. J.-C., les éponymes se sont d'abord appelés aisymnètes avant d'accoler au cours du IV^{ème} s. l'appellation de stéphanéphore à leur titre traditionnel, cette appellation devenant alors le titre usuel unique de l'éponyme dans les documents officiels milésiens⁶¹. Il en va de même à Chios, Magnésie du Méandre et Priène, où le magistrat éponyme, le prytane, adopte progressivement le qualificatif de stéphanéphore durant l'époque hellénistique⁶². Comme le laissent entendre des inscriptions de Chios faisant référence au «prytane stéphanéphore»⁶³, le titre de prytane a dû se maintenir un temps aux côtés de la nouvelle appellation de stéphanéphore, avant que celle-ci ne lui soit définitivement substituée, du moins dans les documents officiels datés par l'éponyme. Enfin, à Bargylia en Carie, un décret nous apprend que le stéphanéphore, qui fait office d'éponyme, est en réalité la même personne que le prêtre d'Apollon⁶⁴.

⁵⁹ Sherck, *Officials*, I 7, 279–288. Pour l'archontat éponyme à Lébadée, cf. IG VII 3059, 3068, 3083.

⁶⁰ Cf. IG VII 1864 (Thespies): τὸν ἐπώνυμον ἄρχοντα Φλ(άουιον) Ἀρχέλ[αον - - -].

⁶¹ Sherck, *Officials*, IV 136, 229–232. Cf. A. Rehm, *Milet, I/3, Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, n° 128, l. 1: στεφανηφόροι οἱ καὶ αἰσυμνήται (intitulé de la liste chronologique des éponymes couvrant les années 21/2 à 31/2 ap. J.-C.).

⁶² Sherck, *Officials*, II 29, 264–265; IV 131, 227; IV 155, 242–243 (à Priène, en revanche, le changement de titre a manifestement eu lieu de manière plus ponctuelle, à l'occasion d'un événement précis: le passage d'Alexandre en Ionie et les privilèges concédés par ce dernier à la cité de Priène). Voir cependant les nuances de S. Dmitriev, *City Government in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Oxford 2005, 82–85. Le titre de stéphanéphore a peut-être été aussi substitué à celui de prytane dans la cité mysienne de Gambreion: cf. SEG 39 (1989) 1324.

⁶³ J. Vanseveren, *Inscriptions d'Amorgos et de Chios*, RPh 63 (1937), 337–338, n° 10 (vers 200 av. J.-C.), l. 12: τὸν πρύτανιν τὸν στεφανηφ[όρου]; SEG 17 (1960) 382 A (I^{er} s. av. J.-C.), l. 1–2: [Ἐπὶ] πρυτάνεως [τοῦ] | [σ]τεφανηφόρου ...

⁶⁴ SEG 54 (1994) 867 A (décret honorant un certain Poseidônios, qui a — entre autres — réformé ou instauré la procédure de nomination du stéphanéphore; peu après 129 av. J.-C.), l. 6–8: τῆς τε τῶν στεφανηφόρων καταστάσεως προενόησεν καὶ ψήφισμα | συνγράψας ἐπέταξεν ὅπως καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν καθιστῆ|ται στεφανηφόρος ὁ ἱερα-σόμενος τοῦ Ἀπόλλωνος. Cf. SEG 50 (2000) 1100 B, l. 1; 1101, l. 4, 14.

Dans d'autres cités, en revanche, comme à Iasos⁶⁵, le titre de stéphanéphore est le seul qui ait jamais été donné à l'éponyme et, aussi loin que l'on puisse remonter dans la documentation épigraphique, rien ne laisse présager que cette appellation ait remplacé le nom d'une magistrature ou prêtrise éponyme originelle. Pourtant, dans ces cas également, on admet en général — sur la base des exemples mentionnés ci-dessus et à cause du sens premier du qualificatif «stéphanéphore» — que cette appellation n'est pas le titre originel de l'éponyme de ces cités et qu'elle est venue masquer le nom d'une autre magistrature, bien que celle-ci ne puisse être déterminée⁶⁶.

Au vu de ce qui précède, nous sommes poussé à considérer l'appellation de stéphanéphore comme la marque de l'éponymie dans notre inscription aussi et nous comprenons que Sôsiklès était l'archonte éponyme en exercice de la cité de Lébadée au moment où celui-ci a consacré, avec son épouse, la statue de la Tyché des Lébadéens. L'association des titres d'archonte et de stéphanéphore dans une même inscription afin de désigner le magistrat éponyme se rencontre d'ailleurs dans d'autres cités, et particulièrement dans les îles des Cyclades, où est usitée en pareille circonstance la tournure participiale ἄρχων *vel* ἄρξας τὴν στεφανηφόρον ἀρχήν, «exerçant / ayant exercé la magistrature stéphanéphore»⁶⁷, voire, de manière plus explicite encore, le titre cumulé de στεφανηφόρος ἐπώνυμος ἄρχων, «archonte stéphanéphore éponyme»⁶⁸. Le titre même d' ἄρχων στεφανηφόρος, comme dans l'inscription de Lébadée, est attesté à Syros⁶⁹, sans compter d'autres variantes telles que στεφανηφόρος ἐπώνυμος ou ἄρχων ἐπώνυμος à Ténos⁷⁰. Il n'est pas certain, en revanche, que l'expression «archonte et stéphanéphore» que l'on observe dans certaines inscriptions, notamment à Méonie

⁶⁵ Sherk, *Officials*, III 120, 256–257.

⁶⁶ Cf. Vanseveren, *loc. cit.* (voir ci-dessus n. 63), 344–347. On observe le phénomène inverse à Sardes, où l'appellation de stéphanéphore a tendance à s'effacer devant le titre de prêtre de Rome, qui sert d'éponyme: cf. Sherk, *Officials*, IV 160, 244; SEG 43 (1993) 865, l. 22; SEG 44 (1994) 971; SEG 45 (1995) 1652; SEG 49 (1999) 1678.

⁶⁷ Délos indépendante: IG XI 4, 1140, 1141 a–b; SEG 50 (2000) 725, 729, 730; Ioulis (île de Kéos): IG XII 5, 602; Paros: IG XII 3, 1116 (l. 8–9: ἄρξαντα δις ἰ τὴν στεφανηφόρον τοῦ ἄρχοντος ἀρχήν); Syros: IG XII 5, 668; Ténos: IG XII 5, 804, 812, 813, 822, 825, 832, 943. La même expression peut servir à désigner une autre magistrature honorée du privilège de porter une couronne, autrement dit de la stéphanéphorie: cf. IG XII 5, 282 (Paros), l. 1–2: ἄρξαντα τὴν στεφανηφόρον ἰ τοῦ πολεμάρχου ἀρχήν.

⁶⁸ Syros: IG XII 5, 659 (l. 8: ὁ στεφανηφόρος ἄρχων ἐπώνυμος), 662 (l. 6–7: στεφανηφόρος καὶ ἐπώνυμος [ἄ]ρχων), 663, 664, 666 (στεφανηφόρος καὶ ἐπ[ώ]νυμος ἄρχων), 667. Cf. IG XII 9, 11 (Carystos, île d'Eubée), l. 1–3: [ἄρξ]αντα τὴν στ[εφ]ανηφόρον ἐπώνυμον ἀρχήν.

⁶⁹ IG XII 5, 660 (sous le règne d'Antonin le Pieux). Les deux termes d'archonte et de stéphanéphore sont toutefois inversés dans l'inscription de Lébadée. D. Knoepfler nous signale, en outre, la mention d'un archonte stéphanéphore dans un décret inédit de Karthaia sur l'île de Kéos datant du III^{ème} s. av. J.-C. qui sera publié prochainement par L. Mendoni.

⁷⁰ Ces deux expressions apparaissent dans un même catalogue de magistrats au III^{ème} s. ap. J.-C.: cf. SEG 14 (1957) 555, l. 7 et 9. Voir aussi, toujours à Ténos, IG XII 5, 141, 901, 903. Le titre unique de στεφανηφόρος apparaît dans IG XII 5, 951. Cf. R. Etienne, *Ténos II*, Athènes 1990, 135–168 *passim*.

en Lydie et à Nysa en Carie⁷¹, renvoie à une seule et même charge et qu'il ne faille pas plutôt comprendre que le personnage en question a revêtu — quoique simultanément — deux fonctions distinctes: celle d'archonte et celle de stéphanéphore éponyme⁷².

Nous en déduisons que, dans le cas de Sôsiklès à Lébadée, celui-ci a accolé ponctuellement l'appellation de stéphanéphore à son titre d'archonte afin de se démarquer des autres membres du collège des archontes. En se proclamant «l'archonte couronné», il ne pouvait faire de doute à personne que Sôsiklès était bien l'archonte éponyme⁷³. Cette précision pouvait s'avérer utile dans des inscriptions honorifiques ou dans des dédicaces, comme c'est le cas ici, où il n'est pas évident que l'archonte dont il est question est l'éponyme. Au contraire, dans les formules de datation introduites par la préposition ἐπί suivie du génitif et servant d'en-têtes aux documents officiels, il est superflu de spécifier que l'archonte mentionné est l'éponyme. C'est du moins la règle qui semble se dégager des inscriptions des Cyclades mentionnant des archontes éponymes et stéphanéphores que nous avons évoquées plus haut⁷⁴.

Un autre facteur a encore pu jouer en faveur de l'adoption par Sôsiklès de l'appellation complémentaire de stéphanéphore: c'est la tendance générale, perceptible dans les cités grecques à l'époque impériale, qui pousse les magistrats à rendre visible leur rang d'éponyme, notamment par l'adjonction du qualificatif ἐπώνυμος à leur titre d'archonte. Cet adjectif désignant explicitement l'éponymie n'apparaît en effet dans les inscriptions à côté du titre du magistrat qu'à cette époque⁷⁵. C'est le cas à Lébadée même, comme nous l'avons déjà noté, où un certain Aurelios Philokratès se présente comme ὁ ἐπώνυμος ἄρχων en même temps qu'agonothète du culte impérial (IG VII 3106). La raison pour laquelle cette indication est introduite dans la titulature des archontes éponymes à l'époque impériale seulement n'est pas exactement connue. Il ne semble pas, à première vue, que les éponymes aient joui à cette époque d'un prestige plus grand qu'aux périodes antérieures. On peut cependant y voir, comme le suggère

⁷¹ Sherck, *Officials*, IV 130, 226–227 (ajouter SEG 40 [1990] 1095 aux exemples cités); IV 141, 233–234.

⁷² Des stéphanéphores éponymes peuvent ainsi s'acquitter simultanément d'une prêtrise: cf. Sherck, *Officials*, IV 137 (Mylasa) et 137a (Nakokomé), 232; IV 141, 233 (Nysa); SEG 38 (1988) 1084–1085 (Stratonice).

⁷³ D. Knoepfler nous fait remarquer que le magistrat thébain décrit par Plut. De gen. 597 A–C comme «l'archonte désigné par le sort» (ὁ κυαμεντὸς ἄρχων) est certainement aussi l'archonte éponyme.

⁷⁴ Sur l'archontat éponyme dans ces îles, cf. Sherck, *Officials*, II 12; II 28; II 32; II 44; II 50; II 53.

⁷⁵ Voir, à titre d'exemple, IG VII 1864 (Thespies); CID IV 156 (Delphes: la restitution ἐπώνυμον γενόμενον] aux l. 9–10 — si elle est exacte — ferait d'ἐπώνυμος un substantif; cf. Paus. 3,11,2; Poll. 8,85; Philostr. VA 8,18; App. Syr. 51; nous savons gré à Richard Bouchon, Lyon, de nous avoir signalé cette occurrence); TAM V 2, 990 (Thyatire); pour les Cyclades, voir ci-dessus n. 68 et 70. La formule est courante à Athènes à l'époque impériale: cf. D. J. Geagan, *The Athenian Constitution after Sulla*, Princeton 1967, 7–8. Comparer l'expression quasi pléonastique d'«archonte stéphanéphore éponyme» attestée notamment à Syros (voir ci-dessus n. 68). Notons que l'adjectif ἐπώνυμος ne qualifie pas seulement l'archontat: voir, par exemple, IG XII 2, 243 (prytanie à Pergame); AE 1994, 1741 (duumvirat quinquennal dans la colonie romaine de Comama).

S. Dmitriev⁷⁶, la reconnaissance et la confirmation de la primauté du principal magistrat éponyme de la cité face à d'autres magistrats qui servent aussi d'éponymes occasionnellement, mais uniquement pour le secteur d'activités précis qui relève de leurs compétences (par exemple, un trésorier peut en théorie être mentionné comme éponyme dans l'intitulé d'un document financier, alors que le magistrat éponyme pour l'ensemble des institutions de la cité sera un archonte). C'est peut-être également le signe de la spécialisation de la fonction d'éponyme, qui tendrait alors à se résumer à des tâches protocolaires aux dépens de responsabilités politiques décisionnelles⁷⁷.

L'interprétation que nous proposons du titre d'archonte stéphanéphore dans l'inscription de Lébadée est confirmée, nous semble-t-il, par une inscription de la cité béotienne d'Anthédon (IG VII 4173), au bord du Golfe Euboïque. Il s'agit d'une liste chronologique des archontes éponymes locaux couvrant, selon la reconstruction qu'en donne P. Roesch, les années 165/170 à 224 de notre ère⁷⁸. Alors qu'à Anthédon, tout comme à Lébadée, les éponymes sont d'ordinaire nommés simplement archontes⁷⁹, la liste en question porte, gravé sur le fronton de la stèle, l'intitulé suivant (l. 3–4): Ἀρχόντων στεφαν[ηφόρων] | ἀναγραφὴ δευτέρα. Selon P. Roesch, la liste d'Anthédon a été inaugurée sous le règne de Marc-Aurèle pour être ensuite poursuivie d'année en année⁸⁰; par conséquent, l'intitulé de ce catalogue, qui fait mention du titre de stéphanéphore, daterait des années 160.

Est-il nécessaire, à la lumière de ce parallèle, de revoir la datation de la dédicace de Lébadée et de l'abaisser au II^{ème} s.? Pourtant, dans la liste d'Anthédon, plusieurs des archontes dans le dernier quart du II^{ème} s. sont des *Iulii* ou des *Flavii* et, suite à la promulgation de la *Constitutio Antoniniana*, beaucoup d'entre eux précisent leur nouveau gentilice, *Aurelius*⁸¹. Du moment que Sôsiklès ne porte pas les *tria nomina*

⁷⁶ S. Dmitriev, *OI EΠΩΝΥΜΟΙ and AI EΠΩΝΥΜΟΙ ΑΡΧΑΙ in the cities of hellenic and roman Asia Minor*, REA 99 (1997) 532–534. L'auteur fait justement observer que l'expression ἀρχων *vel* ἄρξας τὴν ἐπώνυμον ἀρχήν peut désigner une autre magistrature éponyme que l'archontat au sens strict, comme le montre, par exemple, la situation en vigueur à Termessos, où apparaît cette expression, alors que le magistrat éponyme est l'*archiproboulos* (cf. Sherck, *Officials*, IV 153, 241). La même observation vaut pour l'expression ἄρχων *vel* ἄρξας τὴν στεφανηφόρον ἀρχήν: voir ci-dessus n. 67.

⁷⁷ Le fait que des femmes puissent, dès la fin de l'époque hellénistique, accéder à l'éponymie (et on compte parmi elles des stéphanéphores) confirme peut-être également cette tendance: cf. Sherck, *Officials*, V, 290–291; van Bremen, *Participation*, 31–34, 55–66, 303–304.

⁷⁸ P. Roesch, *Les archontes stéphanéphores d'Anthédon*, ZPE 24 (1977) 179–185 avec pl. III b (SEG 27 [1977] 52). Pour de semblables listes de magistrats éponymes, cf. Sherck, *Officials*, I, 250–256 (des listes de stéphanéphores sont notamment connues pour Milet, Priène et Amyzon; pour un éventuel κατάλογος des stéphanéphores iasiens, cf. SEG 45 [1995] 1521).

⁷⁹ Sherck, *Officials*, I 7, 281–282.

⁸⁰ Il s'agit, en fait, à l'origine d'une regravure (ἀναγραφὴ δευτέρα, comme le dit l'intitulé) des cinq ou six premiers noms de la liste, qui, ainsi que le titre, ont été inscrits par la même main. On notera la formulation «archontes stéphanéphores» dans cet ordre, tandis que, dans l'inscription de Lébadée, Sôsiklès se présente comme ὁ στεφανηφόρος ἀρχων.

⁸¹ On ne peut cependant raisonner systématiquement à partir de la liste d'Anthédon, où parfois n'est mentionné qu'un seul anthroponyme pouvant être en réalité un *cognomen*.

et ne bénéficie pas de la citoyenneté romaine, nous serions donc tenté de retenir une date haute et de confirmer la datation que nous avons proposée à partir d'observations paléographiques, à savoir le courant du I^{er} s. ap. J.-C.⁸², bien qu'il ne faille pas tirer de conclusion définitive de ces arguments onomastiques⁸³.

L'appellation de stéphanéphore pour désigner le magistrat éponyme ne semble pas répandue en Grèce continentale. Il se peut qu'il faille voir dans l'apparition de ce terme en Béotie au cours de l'époque impériale une influence directe des usages en vigueur dans les Cyclades ou en Asie Mineure. Toutefois, la pratique consistant à donner le surnom de «stéphanéphore» aux archontes éponymes, que révèlent la dédicace de Sôsiklès à Lébadée et le catalogue d'Anthédon, pouvait, dans les faits, être plus courante que ne le laisse penser la documentation épigraphique, d'ailleurs assez restreinte pour l'époque impériale dans chacune de ces deux cités⁸⁴. Faute de sources plus nombreuses, il est donc préférable, selon nous, de ne pas s'appuyer sur l'inscription d'Anthédon — ou désormais la dédicace de Lébadée si on accepte la datation proposée — pour fixer chronologiquement l'introduction de ce titre en Béotie et de ne pas chercher à attribuer à un événement précis cette innovation institutionnelle.

Nous consacrerons une dernière remarque à la couronne que l'archonte de Lébadée était en droit d'arborer. On sait que, dans les cités grecques, les couronnes que certaines personnes avaient le privilège de porter étaient consacrées à une divinité particulière. Dans le cas des stéphanéphores éponymes, leur couronne était dédiée aux divinités principales de la cité, comme Apollon — en concurrence avec Hestia — à Délos⁸⁵ et Zeus Olympios à Priène⁸⁶. A Lébadée, il est très probable que cette couronne ait été consacrée au dieu suprême de la cité, à savoir Zeus Basileus, ou au dieu qui a fait la réputation de la ville grâce au sanctuaire oraculaire qui lui était réservé, Trophonios⁸⁷. Quant aux archontes stéphanéphores d'Anthédon, leur couronne était vraisemblablement dédiée à Zeus, l'une des divinités les plus considérables de la cité, à en juger d'après le fait que c'est à lui que l'éponymie était attribuée lorsque, pour des raisons conjoncturelles, aucun candidat ne pouvait être nommé à ce poste⁸⁸.

⁸² La citoyenneté romaine semble se diffuser plus largement chez les notables béotiens à partir des Flaviens seulement, à en croire le cas de Thespies étudié par Chr. Müller, *Les nomina romana à Thespies du II^e s. a. C. à l'édit de Caracalla*, in: A. D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects*, Athènes 1996, 157–166.

⁸³ À Athènes même, où la citoyenneté romaine est pourtant largement diffusée parmi les notables, on trouve encore au II^{ème} s. des archontes qui ne possèdent visiblement pas la *civitas*: cf. S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, Paris 1976, notamment 89–105.

⁸⁴ Pour Lébadée, cf. Turner, *Lebadeia*, 555.

⁸⁵ Cf. Vial, *Délos indépendante*, Athènes 1984, 203.

⁸⁶ Sherk, *Officials*, IV 155, 242–243. La couronne distinguant le magistrat éponyme est parfois décrite elle-même comme «éponyme» (ὁ ἐπώνυμος στέφανος): cf. F. Hiller von Gaertringen, *Inchriften von Priene*, Berlin 1906, n° 114, l. 24; Syll.³ 708, l. 21–22 (couronne éponyme d'Apollon dont le prêtre est l'éponyme de la cité d'Histria).

⁸⁷ On notera que des couronnes étaient employées dans le rituel d'initiation aux mystères de Trophonios: cf. Bonnechere, *Trophonios*, 41; 237, n. 51.

⁸⁸ SEG 27 (1977) 52, l. B 11, 19, 32, 38; C 11; cf. Schachter, *Cults*, 3, 97. Pour l'attribution de l'éponymie à des divinités, cf. L. Robert, *Hellenica*, II, Paris 1946, 51–64; Sherk, *Officials*, V, 283–285.

L'érection de la statue et son lieu d'exposition

Le verbe ἰδρῶω, ici au moyen, qui est employé pour décrire l'érection de la statue de la Tyché par Sôsiklès et Paramona est courant pour signifier l'action de fonder et de consacrer un temple, un autel, une statue ou d'autres objets votifs⁸⁹. Dans le cas de l'érection d'une statue, le verbe ἰδρῶω ou ἴδρουμαι régit le nom à l'accusatif de la divinité ou de la personne représentée (dans notre inscription: Τύχην τῆς Λεβαδέων πόλεως)⁹⁰. La graphie εἰδρῶσαντο, avec une diphtongue, témoigne, quant à elle, un phénomène de iotacisme, qui provoque en retour chez les locuteurs une confusion pour noter le son [i]⁹¹.

Le lieu de trouvaille de la base inscrite est sans doute la conséquence d'un remploi tardif. La colline au pied de laquelle elle a été découverte, connue sous le nom de Kolitsanorrachi ou d'Agios Vlassios (dite autrefois Tripaeolithari)⁹², est située au nord-est de l'agglomération moderne, en dehors du périmètre urbain de la ville antique, dont des segments du rempart tardo-antique ont pu être identifiés en divers endroits⁹³. Plusieurs épitaphes et tombes mises au jour sur la colline conduisent à situer sur cette dernière une des nécropoles de l'antique Lébadée⁹⁴. Des blocs architecturaux, peut-être en remploi, ont également été découverts dans la même zone. Selon un voyageur ayant exploré Lébadée au début du XIX^{ème} s., les vestiges d'un temple et d'une statue auraient été visibles en contrebas de la colline, dans la plaine⁹⁵. Aucun de ces indices ne permet toutefois de rattacher avec assurance notre base inscrite à un monument déjà connu situé dans les environs de la colline de Kolitsanorrachi. Il est plus probable, au contraire, de localiser son emplacement d'origine à l'intérieur de la ville antique.

Comme nous l'avons précisé ci-dessus, la Tyché civique des Lébadéens doit être distinguée d'Agathé Tyché, la Bonne Fortune honorée aux côtés d'Agathos Daimôn

⁸⁹ LSJ, s. v., 820; M. L. Lazzarini, *Iscrizioni votive greche*, in: G. Bartoloni et alii (éd.), *Anathema. Regime delle offerte e vita dei santuari nel Mediterraneo antico*, Scienze dell'Antichità. Storia, Archeologia, Antropologia 3–4 (1989–1990) 845, n. 1; P. Charneux, *Sur un décret des forgerons d'Argos*, BCH 116 (1992) 339–341 (à propos du substantif τὸ ἴδρουμα; cf. SEG 46 [1996] 2070). Cf. Syll.³ 280 (ἱερὸν); SEG 36 (1986) 758 (objet non déterminé); SEG 38 (1988) 1548 (τὸν βωμό[ν]); SEG 39 (1989) 1284 (βωμόν); 1652 (objet de bronze); SEG 41 (1991) 20 (hermès); SEG 46 (1996) 940 (un temple ou un autel?); SEG 47 (1997) 232 ([τὸ ἱε]ρὸν καὶ τὸν βω[μόν]); 2138 (τὴν στήλην); SEG 48 (1998) 1175 ([θησαυρὸν τόν]δε: tronc à offrandes).

⁹⁰ Cf. SEG 36 (1986) 615 (Κλαυδίαν Ὀκελ[λίαν] ... ὁ υἱὸς τὴν μητέρα ἴδρουσεν; Edessa, époque sévérienne). Voir aussi Ar. Pl. 1153; Pax 1091.

⁹¹ Cf. SEG 47 (1997) 1540: [Δ]ὶ Θεῶ Μεγίστῳ Γ(άιος) Ἰούλιος Σιλουανὸς κατ' εὐχὴν ἱερὸν εἰδρῶσαντο (Segobriga, Espagne, époque sévérienne).

⁹² Bonnechere, *Trophonios*, 5 avec n. 8. Sur les pentes de cette colline se trouve une église dédiée à Agios Vlassios. Un hôpital a récemment été construit à son sommet.

⁹³ Turner, *Lebadeia*, 443.

⁹⁴ A. K. Andreiomenou, *Les nécropoles de Levadia et d'Akraiphia à l'époque hellénistique: une comparaison*, in: R. Frei-Stolba et K. Gex (éd.), *Recherches récentes sur le monde hellénistique*, Berne 2001, 155–190.

⁹⁵ Turner, *Lebadeia*, 222–223; 428–429; 483–484. Bonnechere, *Trophonios*, 316, propose de voir dans ces vestiges un sanctuaire artémisiaque.

dans un édifice approprié du sanctuaire de Trophonios. Il n'y a donc pas lieu de supposer que la statue de la Tyché civique offerte par Sôsiklès et Paramona ait été érigée primitivement dans l'enceinte de ce sanctuaire, situé au sud de la ville antique de Lébadée, aux abords des gorges de la rivière Hercyna et de la colline du Kastro⁹⁶. Il est plus vraisemblable de situer le lieu d'exposition de la statue de la Fortune civique, de la divinité présidant aux destinées de la cité — de surcroît élevée par les soins du magistrat éponyme en exercice —, dans un lieu public civil particulièrement en vue. À ce titre, l'agora semblerait un lieu adéquat pour avoir abrité la Tyché des Lébadéens⁹⁷. Hormis le sanctuaire de Trophonios, dont l'organisation spatiale interne peut être reconstituée dans les grandes lignes avec assez de vraisemblance grâce aux sources littéraires notamment, la topographie antique de Lébadée reste mal connue et on ignore l'emplacement des principaux monuments publics. Aussi l'agora n'est-elle pas localisée avec certitude. Toutefois, on situe généralement le centre de la ville antique dans le quart nord-est de la ville moderne, sur la rive droite de l'Hercyna⁹⁸. Si l'hypothèse émise ci-dessus s'avérait correcte, il faudrait en déduire que la base supportant la statue de la Tyché civique a été déplacée du centre monumental de la cité pour être remployée sur la colline de Kolitsanorrachi dans une construction indéterminée tardo-antique ou médiévale, voire de date plus récente encore⁹⁹.

Si Sôsiklès a tenu à honorer durant son mandat la Fortune de la cité, c'est qu'en tant qu'archonte stéphanéphore, c'est-à-dire en qualité de représentant de la permanence institutionnelle et politique de la cité de Lébadée, celui-ci pouvait légitimement se sentir responsable du bien-être de ces concitoyens, à l'instar des archontes déliens, qui proclamaient fièrement au début de leurs actes que la cité avait connu la prospérité durant l'année de leur magistrature¹⁰⁰. On connaît, du reste, pour les magistrats éponymes en général, et les stéphanéphores en particulier, diverses tâches culturelles

⁹⁶ On a connaissance, par l'épigraphie, d'autres statues de dieux érigées à Lébadée à l'époque impériale: on notera une statue de Cybèle élevée par une ancienne prêtresse de la déesse (dans le cas présent, un fragment de la statue de marbre a même été retrouvé: cf. Jannoray, *loc. cit.* [voir ci-dessus n. 6], 45–48, fig. 2–4 [à noter toutefois qu'une datation au I^{er} s. av. J.-C. plutôt qu'au II^{ème} s. ap. J.-C. est potentiellement suggérée dans LGPN III.B, s. v. Σωσίκληια, 393]), ainsi qu'une statue de Dionysos offerte à l'association des carriers par le prêtre de Zeus Trophonios et président du Baccheion (P. Roesch, *Études béotiennes*, Paris 1982, 182–183, n° 29, pl. XIII, 2 [SEG 32 (1982) 475]). Cf. Schörner, *Votive*, 465–466, Kat. 919–920. Pour d'autres statues de culte connues à Lébadée par l'archéologie et les sources littéraires, cf. Turner, *Lebadeia*, 443–482 et 556–557; Bonnechere, *Trophonios*, 295–324.

⁹⁷ Le fait que la face postérieure de la base n'ait pas été polie indique que celle-ci était appuyée contre une construction. La base pourrait éventuellement avoir été placée dans une chapelle ou un sanctuaire de Tyché situé sur l'agora.

⁹⁸ Pour une étude topographique de la ville antique et du sanctuaire de Trophonios (avec plans), cf. Turner, *Lebadeia*, 427–443; 484–491; Bonnechere, *Trophonios*, 3–26.

⁹⁹ Sur le emploi d'inscriptions antiques dans des constructions tardives à Lébadée, voir le cas de stèles funéraires trouvées dans le Kastro (Turner, *Lebadeia*, 483–484) et, surtout, d'inscriptions votives et honorifiques (dont des inscriptions officielles honorant des empereurs, donc peut-être érigées à l'origine sur l'agora) trouvées dans le rempart élevé au V^{ème} s. ap. J.-C. (*ibid.*, 443).

¹⁰⁰ Vial, *loc. cit.* (voir ci-dessus n. 85), 209.

propitiatoires, dont des sacrifices, visant à la félicité de la collectivité¹⁰¹. Sôsiklès a choisi, à cette fin, de faire représenter la Tyché des Lébadéens par une statue, exposée vraisemblablement à l'agora ou à proximité d'un bâtiment public d'importance. En dépit des implications publiques de son acte, Sôsiklès n'a pas recouru à des fonds publics. Le fait qu'il ait adjoint son épouse à la dédicace et la précision selon laquelle le couple — malgré le statut de magistrat de Sôsiklès — a payé de ses propres moyens (ἐκ τῶν ἰδίων) la statue qui fut élevée, avaient pour but de démontrer que l'érection de cette Tyché civique résultait d'une initiative privée¹⁰². Le prestige personnel que Sôsiklès et, à travers lui, son épouse Paramona ainsi que les membres de leurs familles respectives durent tirer de cette évergésie n'en fut certainement que plus grand.

École française d'Athènes
 Odos Didotou 6
 GR-10680 Athènes
 Grèce
 cedric.brelaz@efa.gr

Cédric Brélaz

¹⁰¹ Cf. van Bremen, *Participation*, 32–33; 59–60; Fr. Quass, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens*, Stuttgart 1993, 323–328.

¹⁰² Un procédé analogue se rencontre dans la dédicace du prêtre de Zeus Basileus cité ci-dessus (IG VII 3097: voir n. 27): le prêtre précise qu'il a offert la dédicace à ses frais (ἐκ τῶν ἰδίων) et mentionne la prêtrese simultanée de son épouse. Pourtant, dans ce cas, seul le mari est formellement l'auteur de la dédicace et a assumé la dépense (ἀνέθηκεν).

